

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille dix-neuf, le trente du mois de janvier, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°3

1 FEV. 2019
Date de Transmission
au Contrôle de
Légalité

1 1 FEV. 2019

Date de la convocation

22 janvier 2019

## Présents :

Mmes BERTRAND, FAURE-BRAC, GOBET, HATEMIAN, LABI, MATEO, MAZEROLLE, SIMONIAN.

MM. CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, GENEST, JULLIEN-FIORI, LIAUTAUD, LION, MACHERAS DE MONTILLET, MALAKIAN, MORTELETTE, REYMOND, SIEPEN.

## Pouvoirs:

Mme BREZZO à M. SIEPEN Mme DESBIEF à Mme FAURE-BRAC Mme SAINT CLAIR à Mme HATEMIAN Mme SOULAYROL à M. DENONFOUX M. RIVIERE à Mme MATEO

## Absents:

Mmes GAWLIK, FOURETS M. PIANEZZE

Versement d'une partie des recettes issues de la vente des produits dérivés du Marché Italien à l'association « Second Round ».

A la demande de Madame le Maire, Monsieur JULLIEN-FIORI expose à ses collègues que :

Le conseil municipal, par délibérations n°118 en date du 15/12/16 et n°112 en date du 19/12/17, a fixé les tarifs pour la vente d'affiches dans le cadre du Marché Italien.

Il a également été décidé de reverser une partie des recettes issues de la vente des produits dérivés à une association caritative.

L'association « Second Round », créée en 2016 après l'accident de moto de Romain Peker-Goubin, a pour but de promouvoir la cause des personnes amputées ou handicapées, de les accompagner dans leurs quêtes d'autonomie, leur faire prendre conscience à travers l'exemple de Romain de leur potentiel de vie afin de les aider à concrétiser leurs projets en finançant des appareillages de haute technologie adaptés au sport, extrêmement coûteux.

Considérant l'intérêt que revêt l'action de cette association, il convient de prélever une partie des recettes, celles de la vente de l'année en cours :

- 2017 : 1 670 € - 2018 : 2 022 €

Le rapporteur propose au conseil municipal de verser la somme de 3 692  $\in$  (affiches 2017 et 2018) au profit de l'association « Second Round ».

Accusé de réception en préfecture 013-211300223-20190130-DE-2019-3-DE Date de télétransmission : 11/02/2019 Date de réception préfecture : 11/02/2019 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 30 janvier 2019.

